

# CONDITIONS DE PARTICIPATION ET GRANDS PRINCIPES DE L'APPEL À PROJET BETTER IDEA

[Voir le règlement complet.](#)

## 1\_ Qui peut déposer un projet ?

Tous les agriculteurs professionnels possédant leur propre exploitation, salariés d'une exploitation agricole ou futurs agriculteurs dans une filière spécifique donnant accès aux métiers de l'agriculture, majeurs, domiciliés et travaillant en France métropolitaine ou en Corse. Mais aussi leurs conjoints, pacsés, concubin(e)s ou membres de leur famille ayant un lien de parenté du 1<sup>er</sup> degré.

## 2\_ Quel type de projet ?

Les participants doivent proposer des projets dont l'objectif est de contribuer à rendre meilleure la vie du monde agricole.

Chaque projet doit :

- être bénéfique non seulement à l'agriculteur(trice) qui dépose le projet, mais également à tous les agriculteurs en général ;
- respecter les valeurs entrepreneuriales et sociétales de Bayer ;
- être original (pas opérationnel ou en cours de test en France) ;
- avoir été imaginé par l'agriculteur(trice) ;
- être libre de droit, non déposé ou en cours de dépôt ;
- pouvoir être mis en place durant l'année 2017.

## 3\_ Le rôle du parrain

Les participants peuvent se faire accompagner d'un ou plusieurs parrain(s) pour déposer leurs projets. Ces parrains peuvent être d'autres agriculteurs, associations, entreprises, organisations... Ils les accompagneront dans leurs projets, les conseilleront, pourront les soutenir financièrement et mettre à leur disposition des ressources ou produits nécessaires à la réalisation des projets.

## 4\_ Calendrier de l'appel à projet

- Ouverture des candidatures et des votes : Mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 à minuit, heure de Paris
- Clôture des candidatures : Dimanche 30 avril 2017 à minuit
- Clôture des votes : Dimanche 7 mai 2017 à minuit
- Réunion du jury : entre le 10 mai 2017 et le 20 mai 2017
- Annonce des résultats : entre le 21 mai 2017 et le 31 mai 2017
- Remise des prix : entre le 1<sup>er</sup> juin 2017 et le 15 juillet 2017

## 5\_ Dépôt du projet sur la plateforme

Pour participer, il faut :

- créer un compte sur la plateforme d'appel à projet [www.betteridea.bayer.fr](http://www.betteridea.bayer.fr);
- déposer son projet en complétant le formulaire d'inscription qui sera par la suite validé par Bayer avant sa mise en ligne ;
- partager son projet auprès de son entourage et son réseau pour obtenir un maximum de soutiens à travers les votes des internautes.

## **6\_Processus de sélection des projets**

5 projets gagnants sont désignés, choisis par le jury constitué de personnalités du monde agricole pour 4 d'entre eux, et par le vote des internautes pour le 5<sup>ème</sup>.

Les 5 gagnants bénéficieront d'un accompagnement de Bayer et de 5000€ pour la mise en œuvre de leur projet.

## **7\_Propriété matérielle et intellectuelle**

Le principe essentiel de l'appel à projet Better Idea est de créer un espace de créativité destiné à l'identification, à la communication par tous moyens à la disposition de Bayer et au développement, avec le soutien de Bayer, de projets destinés à améliorer la vie des agriculteurs.

En déposant leurs projets, les agriculteurs acceptent le [règlement Better Idea](#) et de ce fait leurs projets sont soumis à une licence ouverte. Ils acceptent systématiquement :

- la possibilité pour tous d'utiliser les projets, pour tous les usages ;
- la possibilité pour tous d'étudier les projets pour en comprendre le fonctionnement et l'adapter à ses besoins ;
- la possibilité pour tous de modifier ou d'améliorer les projets pour autant que ces modifications et améliorations soient en libre accès pour les agriculteurs.

## **8\_Utilisation d'images**

En déposant leurs projets, les agriculteurs acceptent que Bayer utilise leur image et/ou leur voix, à titre gracieux, pour communiquer sur l'appel à projet Better Idea et leurs propres projets. Ils autorisent également cette utilisation par Bayer à des fins de communication institutionnelle, relations presse et relations publiques, pour une durée maximum de 3 ans, en les consultant au préalable.

[Voir le règlement complet.](#)